

pas distinguer une faute venielle et une faute grave. Dans l'un et l'autre cas, elles n'osent s'approcher de la sainte table sans passer par le confessionnal: ce qui complique le ministère et pèse aux fidèles eux-mêmes. Pour ce groupe, prêcher souvent la vraie doctrine eucharistique, enseigner l'usage des sacramentaux ainsi que des actes de contrition et de charité, éclairer la conscience sur ce qui fait la gravité du péché, et leur inculquer la notion de la règle, "*ex communiter contingentibus*," pour les moments d'hésitation et de doute. A mesure que les fidèles profiteront de leurs communions et feront de solides progrès dans la vertu, ces appréhensions disparaîtront.

Enfin, ils affirment aussi, assez souvent, manquer du temps nécessaire pour la préparation et pour l'action de grâces. Mais un certain état de recueillement habituel peut être une excellente préparation. Quant à l'action de grâces, le Décret "*Sacra Tridentina synodus*" donne une règle pratique, d'application facile, lorsqu'il porte: "*Congrua gratiarum actio inde sequatur, juxta uniuscujusque vires, conditionem et officia.*"

b) Parmi les bons, plusieurs sont presque dans l'impossibilité de communier souvent, et l'on ne voit pas comment y remédier.

Dans les campagnes, les uns sont trop éloignés de l'église, et pris, surtout aux heures matinales, par les travaux de la ferme et du ménage. Ce labeur fini, il est trop tard pour prendre le chemin de l'église, et ces braves gens sont incapables de fournir à jeun un labeur pénible, qui se renouvelerait chaque jour.

Dans les villages, ces motifs n'existent pas, ou du moins n'existent pas au même degré. Et les fidèles doivent être placés dans les catégories générales énumérées plus haut. Même remarque pour les citadins qui sont libres de leur temps.

Dans les villes, la classe ouvrière ne peut guère s'approcher fréquemment de la sainte Table. Les hommes entrent à l'usine entre six et sept heures du matin. Il faut qu'ils déjeûnent,